

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

Délibération n°23-05-18

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre à 9h30, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SB CDol situés à Dol de Bretagne.

La présente séance fait suite à celle du 16 octobre 2023, au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du SB CDol, « si, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, doit lui être adressée. A cette seconde séance, le Comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents. La seconde réunion a lieu dans un délai maximum de un mois. »

Nombre de délégués présents : 6

Etaient présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Gilles GUYON, M. David JULLIEN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Stéphanie CHEREL, M. Christophe FAMBON, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. Etienne MENARD

Assistaient : Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH et M. Fabien HYACINTHE, Technicien Animateur de Bassin Versant.

Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Hubert MULLIEZ (suppléant de M. Pascal BRIAND), Mme Laurence QUERRIEN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Jean-Michel TAILLEBOIS (suppléant de M. Xavier DELAUNAY), Mme Christine FAUVEL

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. François BORDIN

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CHEREL

Date de convocation : 16 octobre 2023

.....
7. Finances 7.10 Divers

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION DES DIGUES ET MARAIS POUR L'ETUDE DE DIAGNOSTIC DU FONCTIONNEMENT ET DES USAGES DU MARAIS DE DOL ET REDACTION D'UN PLAN DE

GESTION INTEGREE DE L'EAU, DES USAGES ET DE LA BIODIVERSITE DANS LE CADRE D'UN REGLEMENT D'EAU

CONSIDERANT la nécessité d'engager un diagnostic du fonctionnement et des usages du marais de Dol de Bretagne et rédaction d'un plan de gestion intégrée de l'eau, des usages et de la biodiversité dans le cadre d'un règlement d'eau ;

CONSIDERANT la délibération n°23-04-12 du 19 juin 2023 portant lancement du marché de prestations intellectuelles n°2023-02 ;

CONSIDERANT la délibération n°23-05-15 du 2 octobre 2023 portant attribution du marché public de prestations intellectuelles n°2023-02 ;

CONSIDERANT que le courrier reçu en date du 3 octobre 2023 informait Monsieur le Président du SB CDol que le comité syndical de l'Association des Dignes et Marais décider de participer au financement de cette étude à hauteur de 5 000 € ;

CONSIDERANT que l'Association des Dignes et Marais est gestionnaire des ouvrages et des canaux du Marais du Dol depuis 1799 ;

CONSIDERANT que l'Association des Dignes et Marais et le SB CDol travaillent en partenariat étroit sur l'étude du Règlement d'eau et qu'une participation financière renforce les engagements des structures ;

La présente convention de participation financière entre en vigueur à compter de sa signature et se terminera le 1^{er} décembre 2023.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'APPROUVER** la passation d'une convention de participation financière avec l'Association Syndicale des Dignes et Marais de Dol dans le cadre du marché n°2023-02 portant diagnostic du fonctionnement et des usages du marais de Dol de Bretagne et rédaction d'un plan de gestion intégrée de l'eau, des usages et de la biodiversité dans le cadre d'un règlement d'eau.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Date de publication : le 23 octobre 2023
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 23 octobre 2023

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mme Stéphanie CHEREL

LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON

